

ADI/MDI-Prevea

Assurance capital en cas de décès et d'invalidité

Bien souvent, les répercussions en cas de maladie ou d'accident sont sous-estimées ou occultées. Tout le monde ne dispose pas d'une prévoyance accident ou maladie suffisante, en particulier les personnes sans emploi. Pensez dès aujourd'hui à l'avenir, réfléchissez aux répercussions et comblez toutes les lacunes en matière d'assurance.

Les assurances de capitaux ADI et MDI-Prevea s'adressent en particulier aux personnes qui ne peuvent pas cotiser aux assurances professionnelles de base obligatoires comme la LAA ou la LPP. Elles couvrent une partie des répercussions économiques en cas de décès ou d'invalidité résultant d'un accident ou d'une maladie, et sont spécialement adaptées aux enfants et aux jeunes.

Une couverture en cas de problème

- L'assurance ADI vous prémunit des difficultés financières en cas de décès ou d'invalidité résultant d'un accident. En cas de problème, l'assurance ADI vous verse un capital dont vous fixez vous-même le montant.
- MDI-Prevea vous prémunit des difficultés financières en cas de décès ou d'invalidité résultant d'une maladie. En cas de problème, l'assurance MDI-Prevea vous verse un capital dont vous fixez vous-même le montant.



Exemple de prime pour enfants

ADI		MDI-Prevea	
Capital-décès	CHF 10 000.–	Capital-décès	CHF 10 000.–
Capital-invalidité	CHF 100 000.–	Capital-invalidité	CHF 100 000.–
Prime par mois	CHF 2.50	Prime par mois	CHF 4.30

Ce qu'il faut encore savoir

ADI	Support juridique : Solida Assurances SA, Lausanne
Etendue de couverture	Dans l'assurance ADI sont assurés des capitaux couvrant les conséquences économiques du décès ou de l'invalidité par accident.
Adhésion	Les admissions sont possibles sans examen de santé, jusqu'à l'âge de 65 ans.
Prestations	<p>L'étendue des prestations dépend du capital assuré. Les dispositions suivantes sont d'importance:</p> <ul style="list-style-type: none">• Dans les cas d'invalidité (degrés d'inv. de min. 26 %), la prétention augmente en fonction de l'échelle des membres jusqu'à un facteur maximum de 3,5 fois (progression) jusqu'à l'âge de 65 ans.• Si les deux conjoints sont victimes d'un même accident et laissent des enfants mineurs, le capital décès versé est doublé.• La faute grave n'induit pas de réduction de prestation.• De l'assurance exclus sont le suicide ou les atteintes à la santé que l'assuré a portées intentionnellement ou dans un état d'incapacité totale ou partielle de discernement à son propre corps.

MDI-Prevea	Support juridique : Helsana Ass. complémentaires SA, Zurich
Etendue de couverture	Dans l'assurance MDI-Prevea sont assurés des capitaux couvrant les conséquences économiques du décès ou de l'invalidité par maladie.
Adhésion	Les adhésions sont possibles avec un questionnaire de santé jusqu'à l'âge de 55 ans.
Prestations	<p>Le montant des prestations dépend du capital assuré. Les prescriptions suivantes sont d'importance:</p> <ul style="list-style-type: none">• En cas d'invalidité, le degré d'invalidité fixé par les autorités d'application de l'AI, est déterminant. Pour une invalidité de 70 % et plus, le droit au capital est entier. En dessous d'un taux AI de 40 %, il n'y a pas de droit.• Lors d'incapacité de gains d'enfants et d'adolescents, on évaluera dans quelle mesure la personne lésée pourra ou pas exercer une activité lucrative.

Prévoyant et flexible

Pour une assurance globale des risques de décès et d'invalidité, de maladie, d'accident et de prévoyance vieillesse, nous recommandons les assurances risque et d'épargne d'Agrisano Prevos. Demandez conseil à votre agence de conseil en assurance !

Ce flyer contient une présentation simplifiée du produit d'assurance. Les conditions complémentaires, les CGA et les lois applicables aux assurances sont déterminantes.
V042026FR



Scannez le code QR et retrouvez les personnes de contact pour votre région.

Agrisano
Laurstrasse 10
5201 Brugg

+41 56 461 71 11
info@agrisano.ch
agrisano.ch